

Explications

Comment fonctionne le dispositif Cyclamed ?

■ Créé en 1993, ce système permet de collecter et de détruire les médicaments non utilisés de manière à ce qu'ils ne polluent pas l'environnement et n'entraînent pas de risques d'intoxication dans les foyers. Les médicaments sont à rapporter aux pharmaciens.

1 A quoi sert l'association Cyclamed ?

Cyclamed est une association qui réunit l'ensemble de la profession pharmaceutique : les pharmaciens d'officine, les grossistes répartiteurs, les entreprises du médicament et les professionnels du traitement des déchets.

Elle a pour mission de collecter et de valoriser les médicaments non utilisés (MNU), rapportés par les patients dans les pharmacies, afin de préserver l'environnement et la santé publique. La collecte à vocation humanitaire, qu'assumait auparavant l'association Cyclamed, a, quant à elle, été abandonnée parce qu'interdite par les pouvoirs publics en 2008.

2 Où porter les médicaments non utilisés ?

Autrefois volontaire, cette mission de collecte des MNU est devenue une obligation professionnelle pour tous les pharmaciens en 2007. Les médica-

ments peuvent donc être portés dans l'ensemble des pharmacies du département.

3 Quels sont les produits concernés ?

Le dispositif ne s'adresse qu'aux déchets en provenance des ménages et en aucun cas aux déchets des hôpitaux, cliniques ou des professionnels. Cyclamed ne prend en charge que les médicaments non utilisés à usage humain uniquement.

L'association ne collecte pas les traitements vétérinaires, les produits de parapharmacie ou les radiographies. Peuvent être rapportées les boîtes de médicaments entamées ou pleines, périmées ou non.

Cyclamed, qui a signé une convention avec le label Éco-emballage demande aux consommateurs d'effectuer un premier tri sélectif : les emballages carton dans la poubelle jaune, les blisters dans la poubelle normale et les bouteilles de sirop vides dans la poubelle des verres.

Dès l'instant qu'il reste de la substance médicamenteuse, le réflexe est de ne surtout pas vider le restant de sirop dans l'évier par exemple, mais de ramener la bouteille à son pharmacien.

4 Quand ramener les médicaments à son pharmacien ?

Il n'est pas nécessaire d'attendre que

les médicaments soient périmés. Les professionnels de Cyclamed incitent d'ailleurs les consommateurs à rapporter leurs médicaments non utilisés dès la fin du traitement, pour lutter contre le danger de l'automédication et pour éviter les risques d'intoxication dans les foyers.

5 Que deviennent les médicaments collectés ?

Les médicaments collectés par les pharmaciens sont ensuite stockés chez des grossistes puis brûlés dans des incinérateurs répondant aux normes européennes.

En région Centre, l'association travaille avec trois incinérateurs situés à Chartres, Saran (Loiret) et Blois (Loir-et-Cher).

L'énergie récupérée lors de l'incinération est ensuite transformée en chauffage ou en électricité.

En 2008, 520 tonnes de MNU ont ainsi été détruites en région Centre, contre 495 tonnes en 2007, soit une progression de 5 % supérieure à la moyenne nationale (3 %).

6 Où trouver des informations sur Cyclamed ?

Les pharmaciens sont la meilleure source d'information sur le dispositif, puisque directement impliqués. L'association vient de lancer, en octobre, son site Internet à l'adresse suivante : www.cyclamed.org.

Marion Bonnet.



Les professionnels de Cyclamed incitent les consommateurs à rapporter leurs médicaments non utilisés dès la fin du traitement. (Photo d'archives)



Mieux connaître le cancer : les réseaux territoriaux

Dans le cadre d'un partenariat avec OncoCentre, réseau de cancérologie régional, nous publions chaque mois un article d'information pour le grand public rédigé par un ou plusieurs membres du réseau de cancérologie. Aujourd'hui, les réseaux territoriaux de cancérologie : des réseaux de santé au service des malades et de leurs proches.

« Emanation du Plan Cancer, les réseaux territoriaux de cancérologie ont pour vocation d'accompagner le malade et ses proches à chaque étape de la maladie, et à distance de celle-ci afin de les aider à mieux vivre la maladie, le traitement et ses conséquences. Ils ont pour mission de mettre à disposition et de coordonner les soins de support (prise en charge de la douleur, des soins palliatifs, abords psychologique et social, rééducation fonctionnelle, soins corporels ou "socio-esthétiques", art-thérapie et autres selon les réseaux). Ces soins de support sont accessibles à toute personne atteinte ou ayant été atteinte

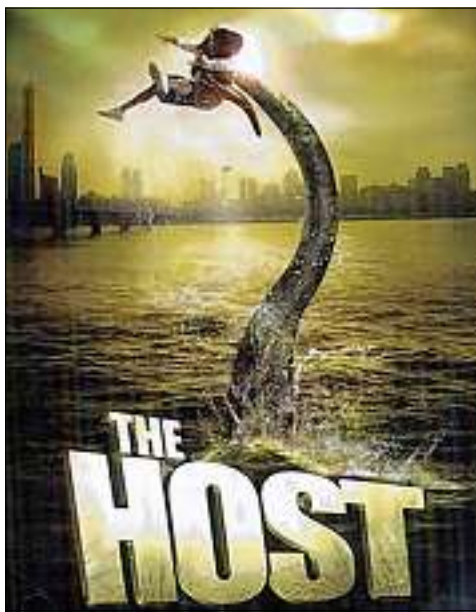
d'un cancer ainsi qu'à ses proches.

Ils peuvent également, sur demande, coordonner des soins pour garantir la continuité et la proximité des soins lors d'un retour ou d'un maintien à domicile. Ils créent du lien entre les différents acteurs de soins pour une meilleure prise en charge : ils rendent visible et plus efficace un maillage de soins sur un territoire de santé. Ils ont aussi des missions d'écoute et de soutien ; d'information des professionnels de santé, bénévoles et usagers ainsi que de formation des professionnels.

Chaque département de la région Centre est couvert par un réseau de cancérologie : le Cher et l'Indre : réseau OncoBerry ; l'Eure-et-Loir : réseau Onco28 ; l'Indre-et-Loire : réseau Oncologie 37 ; le Loir-et-Cher : réseau Onco41 ; et le Loiret : réseau OncoLoiret (toutes leurs coordonnées sur le site www.oncocentre.org, rubrique réseaux territoriaux).

Ils sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter ! »

Les Rencontres cinématographiques du Compa déclinées autour de l'eau



« The host », du Coréen Bong Joon-Ho, sera projeté lors de la quatrième édition de la manifestation.

Les quatrièmes rencontres cinématographiques organisées par le Compa se tiendront du mercredi 13 janvier au dimanche 17 janvier. Elles se situent dans le droit fil des manifestations antérieures, marquées par la place centrale accordée à la ruralité, en écho à des questions d'actualité. Les films seront projetés dans 3 cinémas d'Eure-et-Loir : Les Enfants du Paradis à Chartres, Ciné-Centre à Dreux et l'Ambiance à Senonches.

La programmation des Rencontres 2010 est consacrée à la thématique de l'eau, dont on mesure chaque jour le rôle déterminant pour l'avenir de l'humanité.

Un parcours aquatique des environs de Paris à la Provence, du

Mali à la Pennsylvanie, de Taiwan à la Chine continentale, du Japon à l'Inde, sera proposé autour de trois thèmes privilégiés : les tragédies de l'eau, les paysages de l'eau ; la symbolique de l'eau, source de fantasmes, où se mêlent magie, érotisme et fantastique.

Quelques films au programme : « La rivière » (Mark Rydelle - 1984) ; « Le fleuve » (Jean Renoir - 1950) ; « Si le vent se soulève, les sables » (Marion Hansel - 2007) ; « Dark water » (Hideo Nakata - 2003) ; « Barrage » (Raphaël Jacoulot - 2006) ; « The host » (Bong Joon-Ho - 2006) ; « La vie aquatique » (Wes Anderson - 2005) ; « Ponyo sur la falaise » (Havao).

SPECIAL GRIPPE A

Les horaires des centres de vaccination

CHÂTEAUDUN	Salle André, 1 place Saint-André. Horaires. Mardi et jeudi de 18 h 15 à 21 h 45 ; mercredi de 8 h 45 à 11 h 15 et de 16 h 45 à 19 h 15 ; samedi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 45.
CHARTRES	Salle Jehan-de-Beauce, hôtel de ville, place des Halles. Horaires. Mercredi, jeudi et vendredi de 16 heures à 20 h 30 ; samedi de 9 heures à 12 heures.
DREUX	7, rue Henri-Dunant, 1 ^{er} étage. Horaires. Lundi de 14 h 15 à 17 h 45 et de 18 h 15 à 21 h 45 ; mardi, jeudi et vendredi de 18 h 15 à 21 h 45 ; mercredi et samedi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 45.
ÉPERNON	Salle des fêtes, rue de la Savonnière. Horaires. Lundi, mardi et jeudi de 18 h 15 à 21 h 45 ; mercredi de 9 h 15 à 11 h 30, de 14 h 15 à 16 h 30 et de 18 h 15 à 21 h 45 ; vendredi de 14 h 15 à 17 h 45.
LUCÉ	Centre d'examen de santé, 27 rue d'Aquitaine. Horaires. Du lundi au vendredi de 8 heures à 11 heures, de 13 heures à 16 heures et de 17 h 15 à 20 h 45 ; samedi de 8 heures à 11 heures et de 13 heures à 16 heures.
NOGENT-LE-ROTROU	Centre Jean-Boutron, avenue du Général- Leclerc. Horaires. Lundi et vendredi de 17 h 15 à 20 h 45 ; mardi de 16 h 15 à 20 h 45 ; mercredi de 14 h 15 à 16 h 45 ; samedi de 8 h 15 à 11 h 45.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 0.825.302.302. ou consulter le site : www.pandemie-grippale.gouv.fr

EXPRESS

JUSTICE Procès en appel à Orléans d'un faucheur volontaire d'OGM

Le procès en appel d'un faucheur pour refus de prélèvement d'ADN a lieu aujourd'hui au tribunal d'Orléans. En 2006, Xavier Timoner a été condamné à 1.270 €

d'amende et à deux mois de prison avec sursis pour la neutralisation en 2004 d'une parcelle de maïs à Greneville-en-Beauce (Loiret). Il a ensuite été jugé, puis relaxé, pour un refus de prélèvement ADN. Le parquet, qui avait requis deux mois de prison ferme, a fait appel de ce jugement.